

Le conseil de la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean siège en séance ordinaire, ce 3 octobre 2022, à 19 h 30 à la salle du conseil.

Sont présents à cette séance: Mesdames Claudia Desbiens, Claudia Tremblay, Annie Desbiens et Martine Chrétien ainsi que Messieurs Rémi Brassard et Jean-Denis Martel.

Sous la présidence de Madame Claire Desbiens, mairesse.

La greffière-trésorière/directrice générale était présente.

OUVERTURE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous et constate le quorum.

2022-192

ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour avec varia ouvert soit accepté tel que présenté.

1 Administration

- 1.1 Présences
- 1.2 Ouverture
- 1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation du procès-verbal du 1^{er} août 2022
- 1.5 Correspondances
- 1.6 Rapport des représentants du conseil
- 1.7 Rapport général de la mairesse
- 1.8 Rapport de la directrice générale
- 1.9 Création du comité – Accès à l'information et la protection des renseignements personnels
- 1.10 Demande paiement assurance responsabilité administrateur – Comité Qualité de vie Inter Action St-André
- 1.11 Demande d'appui – Charte municipale pour la protection de l'enfant
- 1.12 Demande de mobilisation – La Grande semaine des tout-petits
- 1.13 Demande de renouvellement de caution – Relais Saint-André
- 1.14 Autorisation de signature – Bell Canada

2 Finances

- 2.1 Factures et liste des comptes pour approbation
- 2.2 Dépôt états comparatifs en date du 15 septembre 2022
- 2.3 Dépôt états comparatifs pour fin de budget

3 Propriété et espaces loués

- 3.1 Demandes Maison des jeunes
- 3.2 Nouvelle réglementation pour l'obtention de réservation gratuite

4 Hygiène du milieu

- 4.1 Mise à jour du système de gestion des données - eau potable

5 Loisirs et culture

- 5.1 Terrain de jeux – Remboursements d'inscription
- 5.2 Offre Fondation de l'UQAC
- 5.3 Demande de don – Au fil du Temps
- 5.4 Demande d'aide financière – Centraide
- 5.5 Soumission – Patinoire et lumière bibliothèque

6 Varia

- 6.1 Gymnase école l'Arbrisseau
- 6.2 Estrade patinoire
- 6.3 Arbre illuminé
- 6.4 Mention de félicitations – Au fil du temps

7 Période de questions

8 Levée de l'assemblée

2022-193

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal du 12 septembre 2022 tel quel.

2022-194

CORRESPONDANCE

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le résumé de la correspondance et des documents reçus et remis aux membres du conseil en date du 30 septembre 2022.

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL

Les membres du conseil font le résumé des représentations qu'ils ont effectuées et dressent le rapport des divers comités sur lesquels ils siègent.

La conseillère madame Claudia Desbiens se joint à la séance à compter de 19 h 35.

RAPPORT GÉNÉRAL DE LA MAIRESSE

La mairesse fait un rapport des divers dossiers traités à la MRC du Domaine-du-Roy et dans les comités dont elle est la représentante.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale fait un rapport des divers travaux qui ont été effectués par les employés au cours du mois se terminant.

2022-195

CRÉATION DU COMITÉ – ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* »);

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean doit constituer un tel comité;

En conséquent, il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Martine Chrétien et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean:

- De la responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels Madame Catherine Asselin, directrice générale;
- De Madame Claire Desbiens, Mairesse.

2022-196

DEMANDE PAIEMENT ASSURANCE RESPONSABILITÉ ADMINISTRATEUR – COMITÉ QUALITÉ DE VIE INTER ACTION SAINT-ANDRÉ

ATTENDU QUE le Comité Qualité de Vie / Inter-Action Saint-André regroupe plusieurs associations dans la municipalité ;

ATTENDU QUE pour pouvoir continuer à offrir son soutien aux organismes, ce comité a dû souscrire à une assurance responsabilité et une assurance administrateurs ;

ATTENDU QUE que le comité n'a pas de budget donc n'est pas en mesure d'effectuer le paiement ;

ATTENDU QUE Madame Murielle Harvey, présidente, a présenté une demande au conseil de la municipalité de Saint-André pour qu'elle défraie cette facture d'assurance ;

POUR TOUS CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Rémi Brassard, appuyé par Madame Martine Chrétien et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de payer annuellement la prime d'assurance responsabilité et d'administrateurs au Comité Qualité de Vie / Inter-Action Saint-André.

2022-197

AUTORISATION DE L'ADOPTION DE LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente Charte municipale pour la protection de l'enfant;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la municipalité

de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean adopte la Charte municipale pour la protection de l'enfant et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

2022-198

DEMANDE DE MOBILISATION – LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

ATTENDU QUE de Saint-André a reçu une demande afin de participation à la Grande semaine des tout-petits ;

ATTENDU QUE le conseil a à cœur le bien-être des enfants;

POUR TOUS CES MOTIFS, il est proposé par Madame Claudia Tremblay, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande de mobilisation de la Grande semaine des Tout-petits.

Le conseiller Monsieur Jean-Denis Martel déclare avoir un conflit d'intérêt particulier à l'égard de la question soumise au conseil, soit étant le comptable externe. Le conseiller Monsieur Jean-Denis Martel confirme qu'il n'a pas participé et qu'il ne participera pas aux délibérations sur ce sujet, qu'il ne votera pas et qu'il ne tentera pas d'influencer le vote.

La conseillère Madame Claudia Tremblay déclare avoir un conflit d'intérêt particulier à l'égard de la question soumise au conseil, soit la présidente du conseil d'administration. La conseillère Madame Claudia Tremblay confirme qu'elle n'a pas participé et qu'elle ne participera pas aux délibérations sur ce sujet, qu'elle ne votera pas et qu'elle ne tentera pas d'influencer le vote.

2022-199

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE CAUTION – RELAIS SAINT-ANDRÉ

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Madame Claudia Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler pour un (1) an, soit jusqu'au 14 novembre 2023, le cautionnement de 20 000\$ de la Coopérative de Solidarité le Relais Saint-André auprès de la compagnie pétrolière Harnois Énergies.

2022-200

AUTORISATION DE SIGNATURE – BELL CANADA

ATTENDU QUE l'entente pour la gestion du système d'urgence 911 avec la compagnie Bell est arrivée à terme;

ATTENDU QUE Bell Canada a proposé une nouvelle entente à la municipalité;

ATTENDU QUE la MRC Domaine-du-Roy a étudié le dossier pour le conseil et donne son aval à la signature;

ATTENDU QUE pour se faire, Madame Claire Desbiens, mairesse et Madame Catherine Asselin, directrice générale doit signer l'entente;

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Annie Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean accepte :

- QUE l'entente soit signée telle quelle;
- QUE Madame Claire Desbiens, mairesse et Madame Catherine Asselin, directrice générale soient autorisés à signer l'entente.

2022-201

FACTURES ET LISTES DES COMPTES POUR APPROBATION

Il est proposé par Madame Annie Desbiens, appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver :

Les factures énumérées ci-dessous ainsi que la liste des comptes pour approbation qui leur a été remise au 30 septembre 2022.

Factures payées par la délégation de pouvoir des dépenses incompressibles par chèque et virement

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
Bell Canada	Téléphone cellulaire	144.75 \$	26408-97154
Bell Canada	Fax	151.43 \$	26408-91969
Mégaburo	Lecture compteur Noir	69.76 \$	19416
Mégaburo	Lecture compteur Couleur	9.47 \$	19416
SSQ Groupe Financier	Mensualité	2 452.75 \$	19429
Total		27 568.45 \$	

Factures à payer selon le règlement numéro 2022-06 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire

Lors de l'envoi et de la lecture, une erreur s'est glissée. La facture de Maltais Ouellet à 84.71\$ provient de la séance du mois de septembre. Il aurait dû y être inscrit Réül Boivin et Fils, 47.92 \$.

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
9199-1687 Louis Lapointe	TransportMG-20 pour la réserve	396.66 \$	19419
Encadratech	Conseil municipal	470.09 \$	19421
Eurofins	Test eau potable	310.43 \$	19423
Lajoie Auto	Remorquage de St-André a garage Carl Pruneau	221.90 \$	19425
Réül Boivin et fils	Pièces pour tracteur	47.92 \$	19428
Sécal instruments inc.	Vérification de débitmètre (Poste d'eau)	1 593.87 \$	19430
Visa	Prélèvement automatique Voir document	890.49	2022-10-26
Total		3 077.66 \$	

Facture à approuver payé par Visa

Fournisseur	Description	Montant
Énergie et Ressources naturelles	Dépôt CPTAQ	1.00 \$
Relais Saint-André	Essence	199.10 \$
Relais Saint-André	Essence	76.01 \$
Relais Saint-André	Essence	186.01 \$
Relais Saint-André	Essence	219.52 \$
Relais Saint-André	Diesel	64.46 \$
Relais Saint-André	Diesel	70.50 \$
Poste Canada	Info municipal	47.83 \$
Relais Saint-André	Liqueur	26.06 \$
Total		890.49 \$

Factures à approuver avec résolution d'autorisation

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
Entreprise R.S.S. Gagné	Voyage de petite gravel	1 901.69 \$	19422
Olivier Boudreault	Réparation de brie	697.20 \$	19415
Total		2 598.89 \$	

Factures à approuver – Projet Interception et assainissement des eaux usées

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou
-------------	-------------	---------	--------------

			virement
LCS	Localisation d'une conduite d'aqueduc	1152.16 \$	19424
	Total	115 858.14 \$	

Je soussignée, Catherine Asselin, directrice générale/greffière-trésorière, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Saint-André dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

Catherine Asselin
Directrice générale /greffière-trésorière

2022-202 DÉPÔT ÉTATS COMPARATIFS EN DATE DU 15 SEPTEMBRE 2022

La directrice générale dépose aux membres du conseil états comparatifs en date du 15 septembre 2022.

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt.

2022-203 DÉPÔT ÉTATS COMPARATIFS POUR FIN DE BUDGET

La directrice générale dépose aux membres du conseil états comparatifs prévisionnel en date du 31 décembre 2022.

Il est proposé par Madame Annie Desbiens, appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt.

2022-204 DEMANDES MAISON DES JEUNES

ATTENDU QUE la Maison des jeunes a envoyé une demande à la municipalité le 12 septembre dernier;

ATTENDU QUE la première demande concerne la remise;

- La remise est inondée depuis quelques années à la fonte des neiges;
- L'infiltration d'eau cause des dommages matériels importants pour leur organisation;
- L'organisation demande donc à la municipalité la possibilité de relever la remise.

ATTENDU QUE la deuxième demande consiste à la réparation d'une marche en ciment à l'entrée de la Maison des jeunes, celle-ci était dangereuse;

ATTENDU QUE la troisième demande est en lien avec l'installation de l'équipement de Volley-ball qui n'a pas été installé à la saison 2022;

ATTENDU QUE l'emplacement projeté pour le terrain de volley-ball est situé dans un dénivelé et traversé par un ruisseau, les employés des travaux publics proposent de modifier cet emplacement;

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Claudia Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter :

- QUE la municipalité relève à ses frais la remise avant l'hiver. Le système sera fait de façon temporaire puisqu'un projet de remplacement de l'infrastructure est en cours;
- QUE la municipalité réparera la marche en ciment du bâtiment;
- QUE la municipalité tâche de proposer un nouvel emplacement pour le terrain de volley-ball et le proposera à la Maison des jeunes.

2022-205 MISE À JOUR DU SYSTÈME DE GESTION DES DONNÉES - EAU POTABLE

ATTENDU QUE la municipalité a procédé aux changements de l'ordinateur du poste d'eau potable;

ATTENDU QUE la licence détenue était défectueuse et ne correspondait pas aux besoins de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité doit répondre à plusieurs normes concernant la purification et la distribution d'eau potable et en rendre compte au gouvernement;

ATTENDU QUE le système en place ne permet pas de remplir toutes les exigences en la matière;

ATTENDU QU'une soumission du fournisseur a été soumise au conseil au montant de sept mille deux cent trente dollars (7 230 \$) plus taxes applicables;

Il est proposé par Madame Annie Desbiens, appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission.

2022-206

TERRAIN DE JEUX – REMBOURSEMENTS D'INSCRIPTION

ATTENDU QUE l'offre de camp de jour est offerte en collaboration avec la municipalité de Chambord depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE les citoyens doivent supporter le transport;

ATTENDU QU'un montant de 50 \$ par enfant/par année était remboursé, montant correspondant à 29 % du montant d'inscription unique;

ATTENDU QUE le mode de fonctionnement d'inscription a changé à la saison 2022, devenant un montant à la semaine et non pour la saison;

ATTENDU QUE la méthode de calcul de remboursement doit être adaptée;

ATTENDU QUE le nombre de jeunes inscrits a doublé comparé à l'année 2021;

ATTENDU QU'un montant de 600 \$ était budgété pour ce remboursement;

ATTENDU QUE les familles utilisant le service s'attendent à un remboursement;

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Madame Annie Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE la municipalité remboursera à chacun des parents un montant relatif à 29 % de l'inscription total pour la saison;
- QUE le budget soit utilisé à sa totalité et que le surplus sera pris à même le surplus accumulé.

2022-207

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDATION UQAC

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière de la Fondation de l'UQAC;

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît l'importance de la fondation;

ATTENDU QUE la municipalité a donné à plusieurs autres causes cette année pour de l'aide financière;

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser la demande d'aide financière.

2022-208

DEMANDE DE DON – AU FIL DU TEMPS

ATTENDU QUE l'organisation au Fil du Temps a déposé une demande d'aide financière au conseil pour rembourser des frais liés à la Journée de la Culture;

ATTENDU QUE la demande d'aide d'une valeur de 150 \$ est déposée après l'événement;

ATTENDU QUE la demande de l'organisation est incomplète;

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser la demande financière pour les raisons suivantes :

- Les demandes d'aides financières doivent être faites avant l'activité;
- Le montant doit être indiqué sur la demande;
- La raison de l'aide financière doit être inscrite afin de bien orienter le conseil dans sa décision.

2022-209 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CENTRAIDE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière de Centraide;

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît l'importance du mouvement pour leur soutien à la population, telle que la Maison des jeunes;

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Annie Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demander d'aide financière pour un montant de 100 \$.

2022-210 SOUMISSION – PATINOIRE ET LUMIÈRE BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE l'éclairage de la patinoire provoque des plaintes des citoyens;

ATTENDU QUE plusieurs alternatives ont été étudiées et que le conseil a reçu une soumission de SPO Électrique d'une valeur de 550 \$ plus taxes afin d'installer un bouton-poussoir pour réduire le temps d'ouverture de l'éclairage;

ATTENDU QUE l'entrée de la bibliothèque n'est pas éclairée augmentant ainsi les possibilités de chute;

ATTENDU QUE le conseil a reçu une soumission de SPO Électrique pour l'installation d'une lumière extérieure pour un montant de 475 \$ plus taxes;

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Claudia Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE la municipalité rejette la proposition pour le bouton-poussoir;
- QUE la municipalité accepte la soumission pour l'installation de la lumière de la bibliothèque.

2022-211 MENTION DE FÉLICITATIONS – AU FIL DU TEMPS

Le conseil municipal souhaite faire une mention de félicitations à Au fil du Temps pour leur activité de la Journée de la Culture. Cette activité a été fort appréciée de la communauté. Ceux-ci ont ouvert la porte à l'ensemble de la population ainsi qu'aux municipalités environnantes.

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Claudia Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers de leur acheminer cette mention de félicitations.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens viennent poser des questions.

2022-212 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 46.

Claire Desbiens
Mairesse

Catherine Asselin
Directrice générale
/greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

Je, Claire Desbiens, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec